



POLITIQUE DE VOYAGEMENT

(mis en effet en 2006)

TRANSPORT:

a) Par voiture : 0.35\$/km*

*Si une personne (joueur, entraîneur, arbitre, employé, etc.) choisi de prendre conduire avec leur voiture au lieu de prendre l'avion ou le train, le kilométrage sera remboursé jusqu'au maximum du coût le plus bas d'un billet d'avion à cette destination. Dans le cas d'un arrangement de co-voiturage, le kilométrage peut être remboursé au total. Cependant, dans ce cas, les détails complets du voyage doivent être entendu avec le Directeur Général ou le Coordonateur Technique de TTCAN avant le départ.

La maintenance, les réparations et l'assurance sont la responsabilité du propriétaire de la voiture. Toutes contraventions sont également la responsabilité du propriétaire de la voiture.

b) Par avion : meilleur prix disponible

Tout billet d'avion qui a à être remboursé par TTCAN doit être réservé dans le bureau de TTCAN. Cette politique ne peut être modifiée que dans des situations exceptionnelles. Seuls le Directeur Général et/ou la Coordonatrice Technique se réservent le droit de modifier cette politique ou de faire d'autres arrangements.

REPAS:

Déjeuner : 10\$

Dîner : 15\$

Souper : 25\$

HÉBERGEMENT:

Pour tout événement relié à TTCAN, les réservations d'hébergement doivent être faites à travers le bureau de TTCAN. Les employé(e)s de TTCAN feront leur possible d'utiliser un hôtel avec une qualité raisonnable et qui offre un rabais pour l'hébergement relié aux événements sportifs.